

# **BRIEFING CHAMPIONNAT RÉGIONAL D3 TRIATHLON**

VITROLLES (13) – Le 21/04/2024



# REPRÉSENTATION LIGUE

## PRÉSENTANT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

rd OREGGIA – Président de la ligue Provence – Alpes – Côte d'Azur de triathlon - [goreggia@triathlonprovencealpescotedazur.com](mailto:goreggia@triathlonprovencealpescotedazur.com)

ia BERTOLINO – Vice – Présidente de la ligue Provence – Alpes – Côte d'Azur de triathlon -  
[tolino@triathlonprovencealpescotedazur.com](mailto:tolino@triathlonprovencealpescotedazur.com)

e – Laure DELFOUR – Membre du conseil d'administration de la ligue Provence – Alpes – Côte d'Azur de triathlon  
[four@triathlonprovencealpescotedazur.com](mailto:four@triathlonprovencealpescotedazur.com)

i QUILL - Membre du conseil d'administration de la ligue Provence – Alpes – Côte d'Azur de triathlon  
[ll@triathlonprovencealpescotedazur.com](mailto:ll@triathlonprovencealpescotedazur.com)

## CHNicien LIGUE D3 :

ud SAORIN – 06 59 16 18 84 – [asaorin@triathlonprovencealpescotedazur.com](mailto:asaorin@triathlonprovencealpescotedazur.com)

## BITRE PRINCIPAL :

– Luc LEBREJAL

## ARGÉ COMMUNICATION ET MARKETING :

DESSE – 06 59 16 01 75 – [adesse@triathlonprovencealpescotedazur.com](mailto:adesse@triathlonprovencealpescotedazur.com)

in MOUANIS – 06 98 69 07 58 – [mmouanis@triathlonprovencealpescotedazur.com](mailto:mmouanis@triathlonprovencealpescotedazur.com)

# PROGRAMME

DATE 24/03/2024

	EPREUVES FEMININES	EPREUVES MASCULINS
ACCEUIL REMISE DES DOSSARDS - VALIDATION DE L'EQUIPE	7h30 – 8h00	7h30 – 8h00
OUVERTURE AIRE DE TRANSITION	8h15 – 9h00	8h15 – 9h00
REGROUPEMENT AIRE D'APPEL	9h05	10h50
DEPART	<b>9H15</b>	<b>11H00</b>
PROTOCOLE	12H30	
LIEUX : Maison de quartier des bords de l'étang – 13127 VITROLLES		

# ÉQUIPE FÉMININES

CLUBS	DOSSARDS	U23
ANTIBES TRIATHLON	de 1 à 5	
ASPL	de 6 à 10	
SAINT RAPHAEL TRIATHLON	de 11 à 15	104
IGNE LES BAINS TRIATHLON	de 16 à 20	102
SARDINES TRIATHLON	de 21 à 25	
AVIGNON LE PONTET TRIATHLON	de 26 à 30	101
RISTARS CANNES TRIATHLON	de 31 à 35	
LES CENTAURES DE PERTUIS	de 36 à 40	
ISTRAL TRIATH' CLUB	de 41 à 45	
MASSILIA TRIATHLON	de 46 à 50	

CLUBS	DOSSARDS	U23
EMBRUN TRIATHLON CLUB	de 51 à 55	103
TRIATHLAIX	de 56 à 60	
VITROLLES TRIATHLON	de 61 à 65	
AMSL FREJUS TRIATHLON	de 66 à 70	
BMP MARSEILLE	de 71 à 75	
GAP HAUTES ALPES TRIATHLON	de 76 à 80	
GEM TRI ATHLE	de 81 à 85	
SALON TRIATHLON	de 86 à 90	
TRIATHLON MANOSQUE	de 91 à 95	
VO3 MAX PROVENCE TRIATHLON	de 96 à 100	

# ÉQUIPE MASCULINES

CLUBS	DOSSARDS	U23
SAINT RAPHAEL TRIATHLON	de 111 à 115	270
TRIATHLAIX	de 116 à 120	272
ASPL	de 121 à 125	
A.S. MONACO TRIATHLON	de 126 à 130	266
ANTIBES TRIATHLON	de 131 à 135	
SARDINES TRIATHLON	de 136 à 140	
TRISTARS CANNES TRIATHLON	de 141 à 145	273
EMBRUN TRIATHLON CLUB	de 146 à 150	268
TRI ACADEMY SQUAD	de 151 à 155	
AMSL FREJUS TRIATHLON	de 156 à 160	
MISTRAL' TRIATH CLUB	de 161 à 165	
MASSILIA TRIATHLON	de 166 à 170	
AVIGNON LE PONTET TRIATHLON	de 171 à 175	
SALON TRIATHLON	de 176 à 180	271
LES CENTAURES DE PERTUIS	de 181 à 185	

# ÉQUIPE MASCULINES

CLUBS	DOSSARDS	U23
DIGNE LES BAINS TRIATHLON	de 186 à 190	267
SPORTING CLUB MARSEILLE	de 191 à 195	
VITROLLES TRIATHLON	de 196 à 200	274
BMP MARSEILLE	de 201 à 205	
A.C.ORANGE	de 206 à 210	
TRIATHLON DU PAYS GRASSOIS	de 211 à 215	
CAVAILLON TRIATHLON CLUB	de 216 à 220	
GAP HAUTES ALPES TRIATHLON	de 221 à 225	
GEM TRI'ATHLE	De 226 à 230	269
TRI CLUB ISLE SUR LA SORGUE	de 231 à 235	
TOULON VAR TRIATHLON	de 236 à 240	
TRIATHLON MANOSQUE	de 241 à 245	
VO3 MAX PROVENCE TRIATHLON	de 246 à 250	
EQUIPE LIGUE JEUNES	De 261 à 265	

# RÉGLEMENTATION

## Conditions de participations:

est ouverte aux licences compétitions « Jeune » et « Paratriathlon Jeune » (Cadets et Juniors, Garçons et Filles), « Senior et plus âgé » et « paratriathlon et plus âgé » (Seniors, Masters Hommes et Femmes).

est ouverte à l'ensemble des clubs de la LIGUE affiliés à la F.F.TRI. exempts de toutes créances auprès de la LIGUE et de la F.F.TRI.

Dans le cadre du développement de la pratique "Jeunes", la LIGUE sera autorisée à former une équipe appelée "LIGUE JEUNES" (une équipe masculine et une équipe femme). Les licenciés des catégories allant de Cadet à U23 auront la possibilité de rejoindre ces équipes (composition et aux conditions définies par la commission technique) à condition que leurs clubs respectifs ne participent pas au circuit régional de la saison concernée au cours de l'année en cours.

Les équipes figurent au classement du circuit régional, mais elles ne pourront en aucun cas prétendre à une qualification pour les demi-finales.

Un athlète qui participe à une étape de Division 1 ou Division 2 de la discipline concernée en année N, n'est plus autorisé à participer au circuit régional D3.

**Un athlète des catégories Cadets à U23 participe à une étape de la Division 1 ou Division 2 de sa discipline au cours de l'année N en tant que membre de l'équipe U23, il est autorisé à prendre part au circuit régional D3.**

Seuls sont autorisés à participer, uniquement les athlètes pour lesquels la demande de licence aura été validée informatiquement dans l'application fédérale de la Ligue régionale :

**de mutation** : au plus tard le 31 janvier de la saison en cours,

**de licence** : au plus tard lors de l'inscription à l'étape.

Les situations individuelles n'entrant pas dans cette réglementation seront examinées par la commission technique de la LIGUE.

# RÉGLEMENTATION

LEMENTATION DES ÉPREUVES À LABELS RÉGIONAUX 2024 EST DISPONIBLE EN INTÉGRALITÉ

[entation](#)

## RAPPEL:

Il est tenu d'inscrire une équipe de 5 athlètes maximum, plus les athlètes supplémentaires (sauf pour les épreuves en contre-la-montre par équipe) pour les écoles de triathlon labellisées 2024 ou les **clubs labellisés NIR** » sur le module d'inscription D3 du chronométreur, au plus tard sept jours avant la date de l'étape à 23h59. LE MODULE EST OUVERT 3 SEMAINES AVANT CHAQUE ETAPES

Les clubs non-labellisés « École de Triathlon » pourront inscrire 5 athlètes maximum.

Les clubs labellisés 2024 « École de Triathlon \*, \*\*, et \*\*\* » pourront inscrire 7 athlètes maximum (sauf pour les épreuves en contre-la-montre par équipe). Les clubs labellisés 2024 « **Label Avenir** » pourront inscrire 6 athlètes maximum (sauf pour les épreuves en contre-la-montre par équipe)

Il est tenu au retrait des dossards, de confirmer la composition de l'équipe prenant le départ auprès de la LIGUE. La composition de l'équipe pourra être modifiée dans la limite **d'une (1) modification (ajout, remplacement) uniquement lors du retrait des dossards**, selon les règles définies dans le paragraphe introduction-conditions de participation

# RÉGLEMENTATION

Dans le cadre d'une inscription d'athlète supplémentaire sur une étape, le club s'acquitte des droits d'inscription de l'athlète considéré (25 euros par athlètes) directement auprès de l'organisation lors du retrait des dossards.

Les athlètes supplémentaires devront :

être inscrits sept jours avant l'épreuve sur le module d'inscription D3 du chronométreur

être de catégories cadets, juniors ou U23

avoir fait la demande de licence compétition FFTRI et qu'elle soit validée informatiquement dans l'application fédérale par la LIGUE selon les règles définies dans le paragraphe introduction-conditions de participation

## LES TENUES:

La tenue devra être identique pour l'ensemble des athlètes (U23 également) de l'équipe et à minima faire figurer le nom du club. **Il n'y a pas d'obligation de fournir un BAT en amont des épreuves.**

À chaque étape, les athlètes devront se présenter à l'entrée de l'aire de transition avec la tenue de course. La conformité des tenues de course (tenue identique et nom du club) sera validée par la LIGUE à l'entrée de l'aire de transition et durant la course.

En cas de tenues non-conformes durant la course, le club sera sanctionné d'une pénalité de 20 points sur l'étape.

# RÉGLEMENTATION

e tenue est considérée comme conforme si la marque, le design (trifonctions  
nche courtes et sans manches ne sont pas considérées comme identiques), le code  
leurs et le positionnement des couleurs est identique entre les athlètes. Concernant  
ipp de la trifonction, celui-ci peut se situer à l'avant chez un athlète et à l'arrière  
z un autre du moment que la trifonction est identique (design, marque...)

cas d'intempéries, sur validation de la LIGUE, les athlètes pourront porter :

ne sous-tenue tout au long de l'épreuve.

ne sur-tenue lors de la partie cycliste.

# RÉGLEMENTATION

## .5.4. Complément pour les Courses sur route avec « Aspiration Abri » (Drafting autorisé)

Un athlète est dépassé lorsque la roue avant d'un autre athlète devance la sienne.

Il est interdit pour les concurrents doublés par ceux ayant un tour d'avance de prendre abri derrière eux-ci.

Les prolongateurs vélo, type contre-la-montre ou ajouts aux guidons sont interdits.

Les roues à rayons doivent comporter 20 rayons minimum ou être dans la liste des roues homologuées UCI

Les roues pleines (lenticulaire, paraculaire, etc..) sont interdites.

Les seuls points d'appuis autorisés sont : les pieds sur les pédales, les mains sur le cintre et les fesses sur la selle.

# AIRE DE TRANSITION

Seules les équipes complètes, casques sur la tête et attachés, stickers d'identification collés, et tenues d'équipe vérifiées\* par le représentant de la ligue Provence – Alpes – Côte d'Azur de triathlon de triathlon pourront pénétrer dans l'aire de transition.

Chaque capitaine d'équipe appose son nom et émarge la composition de l'équipe à l'entrée de l'aire de transition.

**Dans l'aire de transition, les équipes doivent être placées en fonction des numéros de dossards attribués en début de championnat par la ligue Provence – Alpes – Côte d'Azur de triathlon).**

Dans l'aire de transition, les équipiers d'un même club seront placés côte à côte.

Un coach par club aura l'accès à la zone de transition à l'aide d'un badge fournis par la ligue Provence Alpes – Côte d'Azur de triathlon

*Afin de faciliter la vérification des tenues, l'ensemble des athlètes d'une même équipe doivent arriver en même temps et en tenue de course à l'entrée de l'aire de transition.*

# PRÉPARATION MATÉRIEL



METTRE L'AUTOCOLLANT « TUBE DE SELLE » SUR LA TIGE DE SELLE DE VOTRE VÉLO COMME INDIQUÉ.



METTRE L'AUTOCOLLANT « CASQUE » SUR VOTRE CASQUE COMME INDIQUÉ



ATTACHEZ VOTRE DOSSARD SUR VOTRE CEINTURE PORTE DOSSARD OU SUR VOTRE TENUE (DERRIÈRE POUR LE VÉLO ET DEVANT POUR LA COURSE À PIED) AVEC AU MOINS 3 POINTS D'ATTACHE AVEC LES ÉPINGLES À NOURRICES



POSITIONNEZ VOTRE PUCE CHRONOMÉTRIQUE SUR VOTRE CHEVILLE GAUCHE



POSITIONNEZ LES DEUX TATOOS VERTICAUX, UN SUR VOTRE BRAS GAUCHE ET UN SUR MOLLET GAUCHE.

1: REGROUPEMENT DES ÉQUIPES DANS L'AIRE D'APPEL

**T:10'**

2: APPEL DES CLUBS ET PLACEMENT DES ÉQUIPES SUR LA LIGNE DE DÉPART

**T:5'**

\*les équipes retardataires seront appelées en dernière position sur la ligne de départ

3: DÉPART AU PISTOLET DU STARTER

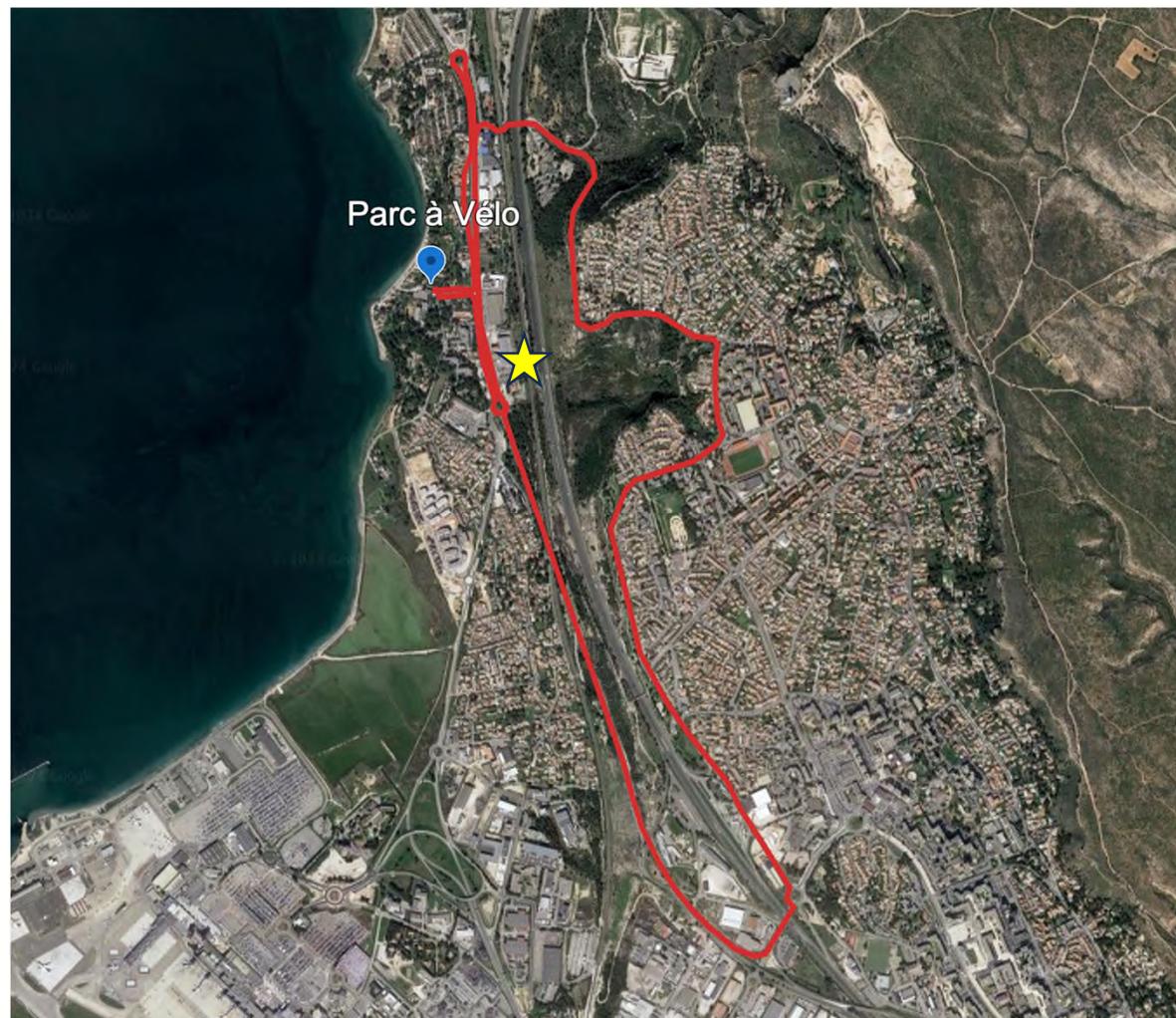
# PARCOURS NATATION :

1 BOUCLE



# PARCOURS VÉLO :

Vélo : 2 tours



 Pit Stop : roues

# PARCOURS COURSE À PIED :

Course à pied : 1 tour



# ***CÉRÉMONIE PROTOCOLAIRE***

- **CÉRÉMONIE PROTOCOLAIRE À PARTIR DE 12H30**

SERONT RÉCOMPENSÉS, PAR UNE COUPE LES 3 PREMIERS CLUBS FÉMININS ET MASCULINS DE L'ÉTAPE

# **LIENS UTILES :**

**ORGANISATEUR :**

<https://vitrolles-triathlon.fr/triathlon-des-marettes-2023/>

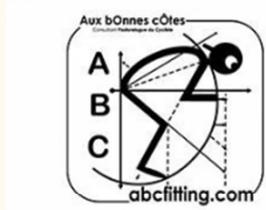
**CHRONOMÉTREUR :**

<https://eventicom.fr>

**LIGUE PROVENCE – ALPES – CÔTE D’AZUR DE TRIATHLON :**

<https://www.triathlonprovencealpescotedazur.com>

# Merci à nos partenaires !



**LIGUE PROVENCE – ALPES – CÔTE D'AZUR DE TRIATHLON**  
**CENTRE D'AFFAIRES LA VALENTINE**  
**7, MONTÉE DU COMMANDANT DE ROBIEN**  
**13011 MARSEILLE**

**[contact@triathlonprovencealpescotedazur.com](mailto:contact@triathlonprovencealpescotedazur.com)**

***09 51 95 98 64***

**[www.triathlonprovencealpescotedazur.com](http://www.triathlonprovencealpescotedazur.com)**

